

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 +1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 17 juin à 20 heures et 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 10 juin 2020.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT Cindy	Présente	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DAGNAS Delphine	Présente	MARENDA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDA Yoann	Présent	VEDRENNE Jean	Présent
GENDRE Valérie	Présente	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Sébastien VIGNERON (Procuration à Vincent MARENDA)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2020-34 Délégués SIDE (Service Intercommunal des Eaux de Nontron) : conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de la régie de l'assainissement

Annule et remplace le paragraphe « SIDE de Nontron » dans la délibération n° 2020-18 du 27 mai 2020 –Erreur matérielle.

Vu la délibération de la communauté de Communes approuvant les statuts de la régie de l'Eau et de l'Assainissement du 28 septembre 2017

Vu l'article R 2221-4 et suivants du CGCT

Vu les articles R 2221-64 et R 2221-67 du CGCT

Vu la délibération n° CC-DEL-2017-2019 DU 14 décembre 2017 approuvant la création d'un conseil d'exploitation dédié à l'administration des régies de l'Eau et de l'Assainissement

Il convient de désigner au sein du conseil municipal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger :

→ au conseil d'exploitation qui administre la régie de l'eau et la régie de l'assainissement

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des suffrages exprimés :

Délégués titulaires :

- Gérard ROUMAT
- Francis METIFEU

Délégués suppléants :

- Jean VEDRENNE
- Franck MATHIS

Ces élus siégeront au conseil d'exploitation qui administre la régie de l'eau et la régie de l'assainissement du Service Intercommunal des Eaux de Nontron

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2020

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 23 juin 2020

Page 1 sur 1

